

Communiqué de presse

19 juin 2012

Leberngasse 9

Postfach

4603 Olten

Telefon 062 206 06 16

Telefax 062 206 06 07

kontakt@egw-ccl.ch

www.egw-ccl.ch

Rapport annuel et assemblée générale de la Centrale d'émission CCL Près de 2 milliards de francs dédiés à des financements favorables pour les coopératives d'habitation

En 2011, la Centrale d'émission pour la construction de logements CCL a placé sur le marché des capitaux des emprunts pour un montant total de 231 millions de francs. Le volume total des financements existants dont bénéficient les maîtres d'ouvrage d'utilité publique a donc augmenté à près de 2 milliards de francs. Grâce au cautionnement de la Confédération, les emprunts sont très avantageux et contribuent au fait que les loyers des logements de coopératives sont environ 20% meilleur marché que la moyenne. Mais comme ce fut le cas depuis de nombreuses années, il n'a pas été nécessaire de recourir au cautionnement en 2011.

Données-clés de l'exercice 2011

L'assemblée générale du 14 juin 2012 à Olten a approuvé le rapport et les comptes de l'exercice annuel écoulé. Lors de cet exercice, la CCL a remboursé en temps voulu un emprunt d'un montant de 152 millions de francs et a lancé cinq émissions pour un montant total de 231 millions de francs. Ces moyens ont été affectés au cofinancement de 4'419 logements disséminés dans toutes les régions de Suisse. Les 375 membres de la CCL sont des coopératives d'habitation et d'autres maîtres d'ouvrage d'utilité publique. 263 d'entre eux participent à des emprunts.

Excellente solvabilité

La solvabilité des maîtres d'ouvrages impliqués est évaluée chaque année par un organe de contrôle externe. Le contrôle a mis en évidence une nouvelle amélioration en 2011. Depuis cinq ans déjà, il n'y a plus un seul maître d'ouvrage classé dans le (pire) classement, soit le rating 4, alors que près de 70,4 pour cent des parts d'emprunt CCL ouvertes sont détenues par des membres dotés du meilleur classement, soit le rating 1, et 28,9 pour cent par des membres qui ont obtenu le rating 2. Ils sont seulement 0,7 pour cent (contre 2 pour cent l'année précédente) à avoir reçu le rating 3.

Depuis 2004, la Centrale d'émission n'a enregistré aucune perte sur intérêts et elle n'a jamais dû recourir au cautionnement de la Confédération. Inversement, durant cette période, des recettes ont flué dans les caisses de la Confédération au titre des redevances perçues sur les émissions, et ce pour un montant d'environ 21 millions de francs.

Sur www.egw-ccl.ch, vous trouverez le rapport annuel 2011 ainsi que des données et graphiques actuels à propos de l'activité de la CCL.

Si vous avez des **questions complémentaires** au sujet de ce communiqué de presse ou de la CCL en général, veuillez vous adresser s.v.p. à **M. Guido Gervasoni, directeur de la CCL, 062 206 06 16.**